

**“La politique des poursuites à travers le cas du  
Procureur de Catane”**

**Bruxelles, 29 mars 2019  
Avv. Laura Martinelli**

**2 février 2017**

**Accord entre Italie et Libye contre l'immigration  
illégal**

**juillet 2017**

**Code de conduite pour les ONG impliquées dans les  
opérations de sauvetage en mer**

Le Procureur de Trapani ordonne la saisine du bateau Juventa de l'ONG Jungend Rettet dans le cadre d'une enquête pour aide à l'entrée des étrangers (août 2017)

le Procureur de Catania ouvre une enquête contre les ONG présentes dans la Méditerranée avec leurs bateaux pour des faits d'association de malfaiteurs (avril 2017)

# La saisie du bateau Open Arms

## Résumé des faits:

- 15 mars 2018 plusieurs bateaux avec des migrants à bord sont signalés à 40 milles de la côte libyenne
- l'alerte est envoyée aux autorités libyennes et à Open Arms
- les autorités libyennes prennent en charge les secours mais tardent à arriver, Open Arms se charge des secours
- tension avec la garde côtière libyenne qui exige la consigne des migrants en tant que coordinateur de l'opération de sauvetage
- Open Arms envoie une demande des secours à l'IMRCC (Italian Maritime Rescue Coordination Centre) qui refuse car le bateau n'est pas en zone SAR italienne (Search and Rescue) et l'IMRCC n'indique pas le POS (place of safety)

# La saisie du bateau Open Arms

- le jour suivant Open Arms alerte l'IMRCC d'une grave situation sanitaire à bord (femme avec son enfant) e l'IMRCC invite à demander secours a Malte (4 milles)
- les autorités de Malte interviennent mais seulement pour le deux personnes en danger
- Open Arms continue à demander un POS et l'IMRCC insiste de demander à Malte ou à l'Espagne (état du pavillon)
- Open Arms cesse les communications jusqu'à son arrivée en SAR italienne quand elle demande un POS à l'IMRCC
- la nuit du 16 mars le bateau abouti à Pozzallo (Sicile)

# La saisie du bateau Open Arms

Les initiatives judiciaires:

18 mars 2018 le Procureur de Catania saisit d'urgence la Open Arms (saisie préventive) ainsi poursuivant le capitain du navire et le coordinateur de l'ONG pour

- association de malfaiteurs
- aide à l'entrée irrégulière des étrangers en Italie

# La saisie du bateau Open Arms

- 27 mars 2018 le Tribunal de Catania (GIP) confirme la saisie:
- Le Tribunal exclue l'association de malfaiteurs

mais confirme *le fumus commissi delicti* (aide à l'entrée):

→ Open Arms a agi contre l'ordre de l'IMRCC de Rome en montrant la volonté d'amener les migrants “à tout prix” en Italie “car il y a des ports plus ouverts qu'ailleurs”. **La désobéissance a été le moyen pour obtenir le débarquement en Italie.**

→ volonté d'amener les migrants de Libye en Italie et de les soustraire aux autorités libyennes.

→ pas d'application de la clause humanitaire / état de nécessité

# La saisie du bateau Open Arms

16 avril 2018 Le Tribunal de Ragusa qui rejette la demande de saisie préventive pour absence de *fumus commissi delicti*:

→ Open Arms a agi dans le cadre de l'état de nécessité car les autorités libyennes n'aurait jamais pu conduire les migrants dans un POS

La Lybie n'est pas un place of safety où les droits fondamentaux des migrants sont respectés

→ pas de preuve de l'effective et concrète disponibilité de Malte à accueillir tous les migrants

# Open Arms: conclusion de l'enquête par le procureur

(15 novembre 2018)

Allégations:

→ “violenza privata” - Toute personne qui, par des violences ou des menaces, contraint une autre à faire, tolérer ou omettre quelque chose

**désobéissance = violence**

→ aide à l'entrée irrégulière

# Le cas Aquarius (e SOS Méditerranée)

MSF est accusée d'élimination illégale de déchets dangereux

*“Gale, tuberculose, méningite, SIDA. C'est la liste des nombreuses maladies portées par les migrants sauvés par l'Aquarius qui n'a pas éliminé en tant que déchets dangereux les vêtements des migrants et le matériel utilisé à bord pour les premiers secours”* (déclaration du Procureur de Catania)

5 novembre 2018 Saisie de 410.000 euro ensuite annulée par le Tribunal des libertés (janvier 2019)

10 mars 2019 Des nouvelles allégations d'aide à l'entrée  
contre l'association Mediterranea, le cas Mare Jonio  
continue...